

Une cure de «détox» venue de Russie

TRAITEMENT Un généraliste copétan teste un appareil qui permettrait d'éliminer les toxines du sang. Un procédé conçu à Saint-Petersbourg il y a 17 ans.

ANTOINE GUENOT
aguénot@lacote.ch

Imaginez une machine qui permettrait d'éliminer les toxines de votre sang. Grâce à un double cathéter, introduit dans un vaisseau de votre bras, votre fluide vital serait extrait, filtré dans ledit appareil puis réinjecté dans votre système vasculaire. Le tout en étant tranquillement allongé sur un lit. De la science-fiction? Non, un procédé nommé «plasmaphérese membranaire» qui vient de faire son apparition dans les cabinets de trois généralistes romands. Grâce à un appareil appelé «hemofenix» et construit en Russie.

Parmi ces trois médecins précurseurs figure le Copétan Jean-Claude Volant. «J'ai appris l'existence de l'hemofenix par le biais d'un ami médecin, ancien chercheur au CNRS, raconte-t-il, cette connaissance m'a expliqué que sa femme, atteinte d'une maladie auto-immune, avait été traitée avec cet appareil durant une semaine à Saint-Petersbourg avec des résultats encourageants. Depuis, grâce à un suivi régulier, sa maladie est passée au second plan dans sa vie.» Au dire du généraliste, les hôpitaux et centres de santé russes disposent de cet appareil depuis 17 ans. «Et nous n'étions pas au courant!», s'étonne-t-il.

Suite à cette découverte, Jean-Claude Volant et ses deux collègues, établis dans le canton de Neuchâtel et en Valais, décident de rencontrer le chercheur qui a mis au point



Jean-Claude Volant et le personnel de son cabinet se sont formés à l'utilisation de l'appareil (en arrière-plan) à Saint-Petersbourg. CÉDRIC SANDOZ

cette technologie: le professeur Voinov de l'Université de Saint-Petersbourg. «Le personnel des trois cabinets s'est alors rendu dans la ville russe pour se former à son contact», explique-t-il. Convaincus, les trois généralistes finiront par acheter chacun un appareil.

Une technique nouvelle pour un procédé connu

La plasmaphérese n'est pourtant pas un nouveau procédé médical. Les services d'hématologie des hôpitaux la pratiquent depuis de nombreuses années. Principalement pour traiter les mala-

Je propose ce traitement aux patients pour qui la médecine classique reste insuffisante.»

JEAN-CLAUDE VOLANT MÉDECIN GÉNÉRALISTE À COPPET

dies du sang. «Mais elle s'y opère par centrifugation. Ce qui nécessite un matériel relativement important, affirme le Dr Volant; avec l'hemofenix, le sang passe simplement dans des membranes percées de nanotrous.»

Ces minuscules filtres per-

mettraient ainsi de séparer le plasma, composant liquide du sang, des globules et des plaquettes. Et d'extraire du même coup les toxines. Le plasma soustrait est ensuite remplacé, à volume égal, par une solution salée qui possède les mêmes propriétés.

L'opération serait également efficace pour éliminer certains métaux lourds.

Une vingtaine de patients en phase «test»

«Je propose ce traitement aux patients pour qui la médecine classique reste insuffisante, poursuit-il, notamment dans le cas de personnes qui souffrent de maladies auto-immunes. En revanche, la cure est contre-indiquée pour celles qui sont atteintes d'hypotension ou d'insuffisance cardiaque.» Depuis le début de l'année, Jean-Claude Volant traite une vingtaine de patients avec ce dispositif.

INCONNU DES SPÉCIALISTES

Du côté du Service d'hématologie du Chuv, qui pratique régulièrement la plasmaphérese, on ignorait l'existence de cet appareil. «Je ne peux pas me prononcer à son sujet car je ne le connais pas, indique le professeur Jean-Daniel Tissot, médecin chef, ce qui est sûr c'est que la plasmaphérese est une technique délicate. Notre service la pratique uniquement pour des maladies du sang et des reins.» L'appareil est également inconnu du Service de la santé publique du canton de Vaud. Ce dernier précise qu'il n'a pas connaissance d'études prouvant l'efficacité et la sécurité d'un tel traitement.

Selon la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques, l'hemofenix s'inscrit dans la catégorie des «dispositifs médicaux». Contrairement aux médicaments, ce type d'appareil peut ainsi être commercialisé sans autorisation préalable des autorités helvétiques. Il doit en revanche comporter la marque de conformité «CE» (conforme aux exigences européennes) pour pouvoir être vendu et utilisé en Suisse. Un label qu'a obtenu l'appareil en 2010.

La législation helvétique précise encore que ce type de dispositif doit offrir la performance annoncée par le fabricant et ne doit pas mettre en danger la santé du patient. ●

Le protocole est le suivant: quatre séances de base d'une durée de 1h30 à 2h, durant une semaine. Quelques mois plus tard, le médecin procède à une nouvelle analyse de sang. «Si les résultats sont positifs, une évaluation est faite et le protocole est modifié pour un suivi qui variera entre une fois tous les six mois et une fois l'an. Si les résultats sont négatifs, l'opération peut être reconduite. Si les mauvais résultats persistent, le traitement est abandonné.» ●

TEST

Le dépistage de la trisomie sera remboursé

A partir de ce jour, l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base) remboursera les tests non invasifs de dépistage de la trisomie par analyse sanguine. Pour bénéficier de ce remboursement, la femme enceinte doit au préalable avoir réalisé un test dit du premier trimestre dont le résultat présente un risque accru de trisomie. Par ailleurs, les contributions de l'AOS aux cours de préparation à l'accouchement seront augmentées.

Jusqu'à présent, si un couple voulait disposer d'un diagnostic précis, la femme devait se soumettre à un test invasif, tel qu'un prélèvement des villosités chorionales ou une amniocentèse, lorsque son foetus présentait un risque accru de trisomie 21, 18 ou 13. Désormais, de nouveaux tests non

invasifs permettent de déceler ces trisomies dans le sang maternel.

Selon les prévisions, le nombre de tests invasifs réalisés sur la base d'un soupçon de trisomie devrait passer de 3000 par an à quelques centaines.

Par ailleurs, depuis le début de ce mois, le montant remboursé par l'AOS pour les cours de préparation à l'accouchement passera de 100 à 150 francs. De plus, la réglementation concernant l'accompagnement après la naissance a été concrétisée et simplifiée au niveau administratif. Désormais, les mères n'auront plus besoin d'une prescription médicale pour recevoir la visite d'une sage-femme à domicile à partir du dixième jour qui suit la naissance. ● COM

La grippe a été particulièrement virulente

SANTÉ La Suisse a connu l'une de ses plus fortes épidémies de ces dernières décennies.

Durant la saison 2014/2015, la Suisse a connu une des plus fortes épidémies de grippe de ces dernières décennies. Quelque 276 000 personnes ont ainsi consulté un médecin de premier recours pour une affection grippale. Le pic a été atteint début février.

L'épidémie a duré 12 semaines, entre début janvier et fin mars, a indiqué récemment l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le nombre des consultations médicales liées à une affection grippale s'est élevé, après extrapolation, à 3393 consultations pour 100 000 habitants.

Lors du pic au début du mois de février, le taux a atteint 445 consultations pour 100 000 habitants. Le seuil épidémique national est fixé à 70 consultations pour 100 000 habitants.

Durant l'épidémie, la mortalité



Le vaccin contre la grippe n'a que partiellement couvert les virus Influenza en circulation. ARCHIVES CÉLINE REUILLE

chez les personnes de plus de 64 ans a été supérieure à ce qui était attendu. Cette surmortalité est principalement imputable à la grippe, relève l'OFSP. Le vaccin 2014/2015 contre la grippe saisonnière n'a que partiellement couvert les virus Influenza en circulation et sera donc modifié pour la prochaine saison, note encore l'office.

Surmortalité chez les plus de 64 ans

L'incidence maximale a été observée chez les jeunes enfants de 0 à 4 ans, avec 4307 consultations pour 100 000 habitants. Elle a ensuite diminué avec l'âge, atteignant son niveau le plus bas, soit 2347 consultations pour 100 000 habitants, chez les personnes âgées de plus de 64 ans.

Par régions, les taux les plus élevés ont été enregistrés dans le sud-est (Grisons et Tessin), les plus faibles en Suisse romande (Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais). ● ATS